

# Attestation d'engagement

Le Pass 'Engagement  
Un dispositif pour les 18-25 ans



Je soussigné(e)\* .....

Président (e)  
de l'association  
ou Directeur  
du centre social\* .....

Objet de l'association  
ou du centre social\* .....

Adresse\* .....

m'engage à accueillir,  
en tant que bénévole,  
**M/Mme\*** .....

sur les missions  
et activités suivantes  
(notion de service  
rendu à la personne) \* : .....

représentant\* ..... heures par semaine,  
de septembre 2019 à juin 2020 (hors vacances scolaires).

Jour(s)  
d'engagement \* : .....

Horaires  
d'engagement\* : .....

Adresse du lieu  
d'engagement  
si différente  
du siège administratif\* : .....

À ce titre, il sera  
accompagné, au sein  
du lieu d'engagement,  
par M/Mme\* : .....

e-mail\* : .....

téléphone\* : ..... portable\* : .....

en lien avec  
le référent de la Maison  
du Département de : .....

M/Mme : .....

téléphone : ..... portable : .....

e-mail : .....

M/Mme\* : .....

sera couvert par l'assurance de l'association ou du centre  
social, pour les risques d'accidents causés ou subis dans le  
cadre de ses activités au sein de l'association ou du centre  
social.

Fait à\* : .....

le\* : .....

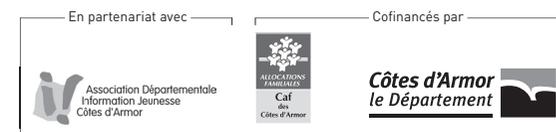
## Signatures\*

L'Association ou le centre social

Le Bénévole  
(bénéficiaire du Pass'engagement)

\* Mentions obligatoires

\* Mentions obligatoires



# Mode d'emploi

**Le Pass'engagement** est un dispositif incitant à une **citoyenneté active et responsable** qui s'adresse aux jeunes Costarmoricains de **18 à 25 ans**. Il est ainsi demandé au jeune de **s'engager 2 h minimum par semaine**, de septembre 2019 à juin 2020, **au sein d'une association costarmoricaine ou d'un centre social** sur une action visant à rendre service à la personne.

En contrepartie, un financement est accordé pour soutenir un projet personnel et/ou professionnel par **l'octroi d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 €**.

Il sera accompagné par le **réfèrent de la Maison du Département de son territoire**, (réception/ étude/éligibilité du dossier, entretien avec le jeune, suivi dans l'association d'accueil ou le centre social et évaluation du dispositif).

## Jeune

- Né(e) entre 1994 et 2001.
- Téléchargez le dossier sur [cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) > rubrique jeunesse, ou [caf.fr](http://caf.fr) > rubrique partenaires/partenaires locaux / enfance jeunesse ou retirez-le dans la Maison du Département de votre territoire.
- Complétez et déposez-le pour le **31 mai 2019**, accompagné des documents demandés, à l'intention du réfèrent dispositif Pass'Engagement à la Maison du Département de votre territoire.
- Trouvez votre association ou un centre social, dans le département. Cette structure remplira l'attestation d'engagement avec vous, vous l'ajouterez au dossier ou la transmettez lors de votre entretien.
- Si votre dossier est éligible, vous serez convoqué à un entretien, afin d'échanger sur votre engagement, votre projet, vos motivations (mai/juin).
- Votre dossier est retenu définitivement, vous recevrez une confirmation par courrier en juillet.
- Contactez alors votre structure d'accueil pour débuter votre engagement bénévole (de septembre 2019 à juin 2020).
- Une formation collective obligatoire d'1/2 journée sur le monde associatif vous sera proposée. Un passeport bénévole vous sera remis, qu'il vous faudra compléter avec la structure. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – seront organisés avec le réfèrent de la Maison du Département/vous/la structure d'accueil (en décembre 2019 et mai 2020).

## Structure d'accueil

- Accueillir un jeune, dans le cadre du Pass'Engagement, c'est lui permettre de s'investir de façon citoyenne et bénévole, mais aussi de concrétiser un projet personnel/professionnel.
- Pour l'association ou le centre social, il s'agit de promouvoir son activité et de renforcer son équipe de bénévoles.
- Cet accueil s'effectue en plusieurs étapes :
- Rencontre avec le jeune, afin d'échanger sur votre structure (statuts, fonctionnement...) et les missions (notion de service à la personne) qu'il pourrait réaliser lors de son bénévolat.
  - Remplir et signer l'attestation d'engagement, que le jeune transmettra dans son dossier ou lors de son entretien.
  - Confirmation par le jeune de l'acceptation définitive de son dossier (septembre).
  - Début de l'engagement bénévole du jeune – de septembre 2019 à juin 2020 – à raison de 2 h minimum par semaine.
  - Un suivi s'effectuera grâce au passeport bénévole remis au jeune, que vous complétez avec lui, afin de valoriser les compétences acquises lors de son bénévolat. Deux contacts – téléphoniques ou RDV – avec le réfèrent de la Maison du Département/vous et le jeune sont également à prévoir (en décembre 2019 et mai 2020).